

## RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE LES TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

### Tarif élèves des classes de maternelle

#### La restauration scolaire

Le tarif comporte à la fois la restauration et l'encadrement des élèves de 11 heures 45 à 14 heures. le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants :

TARIFS 2024 - 2025 - Restauration et encadrement (11h45 à 14h)			
FORFAITS TRIMESTRIELS	1er trimestre	2è trimestre	3è trimestre
1 repas par semaine	182€	130€	156€
2 repas par semaine	322€	260€	312€
3 repas par semaine	546€	390€	468€
4 repas par semaine	728€	520€	624€

A titre exceptionnel, il est possible de déjeuner en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire du repas est de **13,50 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

#### La Lunch box (repas fourni par les parents)

Les élèves sont encadrés de 11 heures 45 à 14 heures, le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants :

TARIFS 2024 - 2025 - Encadrement (11h45 à 14h)			
FORFAITS TRIMESTRIELS	1er trimestre	2è trimestre	3è trimestre
1 jour par semaine	84€	60€	72€
2 jours par semaine	168€	120€	144€
3 jours par semaine	252€	180€	216€
4 jours par semaine	336€	240€	288€

A titre exceptionnel, il est possible s'inscrire en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire de la prestation **7 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

#### La garderie surveillée pour les classes maternelles (16h20 à 18h15)

Les enfants de la maternelle peuvent bénéficier de notre garderie du soir. Ils sont encadrés par des professionnelles de la petite enfance. Le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants :

TARIFS 2024 - 2025 - Garderie (16h20 à 18h15)			
FORFAITS TRIMESTRIELS	1er trimestre	2è trimestre	3è trimestre
1 séance par semaine	84€	60€	72€
2 séances par semaine	168€	120€	144€
3 séances par semaine	252€	180€	216€
4 séances par semaine	336€	240€	288€

A titre exceptionnel, il est possible d'inscrire son enfant ponctuellement à la garderie. Le prix est de **12 euros** la séance, et la dépense reportée sur les factures trimestrielles.

#### Crédit d'impôt :

Les frais de garde maternelles bénéficient d'un crédit d'impôt qui sera restitué l'année fiscale prochaine en avril/mai 2025. Les frais concernent uniquement les enfants en maternelle pour la part des frais de garde de la pause méridienne (forfait lunchbox ou forfait repas - hors coût de repas) et des forfaits de garderie les soirs. Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% du montant total transmis (dans la limite de 3500€/enfant). Tout le monde en bénéficiera puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt et non d'une déduction d'impôt. Ainsi par exemple le prix du repas réel est d'environ 9.5€ et le coût de garde de 3€.

**La restauration scolaire**

Le tarif comporte à la fois la restauration et l'encadrement des élèves de 11 heures 45 à 14 heures. Le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants :

TARIFS 2024 - 2025 - Restauration et encadrement (11h45 à 14h)			
FORFAITS TRIMESTRIELS	1er trimestre	2è trimestre	3è trimestre
1 repas par semaine	175€	125€	150€
2 repas par semaine	350€	250€	300€
3 repas par semaine	525€	375€	450€
4 repas par semaine	700€	500€	600€

A titre exceptionnel, il est possible de déjeuner en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire du repas est de **13 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

**La Lunch box (repas fourni par les parents)**

Les élèves sont encadrés de 11 heures 45 à 14 heures le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants :

TARIFS 2024 - 2025 - Encadrement (11h45 à 14h)			
FORFAITS TRIMESTRIELS	1er trimestre	2è trimestre	3è trimestre
1 jour par semaine	84€	60€	72€
2 jours par semaine	168€	120€	144€
3 jours par semaine	252€	180€	216€
4 jours par semaine	336€	240€	288€

A titre exceptionnel, il est possible s'inscrire en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire de la prestation **6 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

**La prise en charge des élèves des classes élémentaires de 16h30 à 18h**

L'association « La Croisée des Chemins » propose « *le Croisillon* » une prise en charge très complète des enfants des classes élémentaires, intégrée dans les locaux de Lucie Berger. Ses prestations font l'objet d'un document distinct. Pour plus d'information : <https://croisillon.org/>

**Règlement intérieur pour tous****L'encadrement**

Un travail de concertation et de dialogue est mené sous la direction de Madame Céline Messersi-Orditz. -L'association « La Croisée des Chemins », partenaire de l'établissement, est chargée de l'encadrement des enfants de 6 à 13 ans lors de la pause méridienne :



Equipe du Croisillon : les enfants des classes élémentaires peuvent se restaurer et partager des activités ludiques et pédagogiques proposées par l'équipe d'animation (sport, activités manuelles ou d'expression, jeux de société, ...) avec leurs camarades. Cet accueil est organisé sous la responsabilité de leur directrice, Mme Virginie Minoux. Elle reste votre interlocutrice privilégiée, n'hésitez pas à la contacter pour toutes vos questions et remarques : [direction.enfance@croiseedeschemins.org](mailto:direction.enfance@croiseedeschemins.org) - 03.88.23.54.32.

-Les enfants des classes de maternelle sont pris en charge par les ASEM de l'établissement. Pour les élèves non-inscrits à la garderie, nous rappelons qu'il est impératif de récupérer ses enfants à l'heure de sortie officielle de l'établissement ou à 18h15 pour les enfants à la garderie. Tout retard induirait une facturation spécifique de frais de garde de 12€.

**L'offre présence sans repas (Lunch box)**

Les enfants de l'école primaire peuvent prendre un repas « tiré du sac ». Ils sont également encadrés par des animateurs du Croisillon ou des ASEM.

Il n'y a pas de possibilité de conservation au froid ni de réchauffage : il convient de préparer et de conditionner le repas de votre enfant dans des contenants adaptés. Ne pas oublier les couverts et une gourde d'eau. L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

## Le restaurant scolaire

La restauration scolaire fonctionnera dès le lundi 2 septembre pour les enfants inscrits jusqu'au 1 juillet 2025.

La société Sodexo, prestataire de service, propose tous les jours un menu équilibré comprenant une entrée au choix, un plat chaud, un laitage et un dessert.

L'engagement de l'établissement et de la société Sodexo est de proposer aux enfants un menu équilibré (validé par une diététicienne), répondant à leurs attentes en terme de choix et dont la qualité et la composition des repas sont réévalués mensuellement en réunion de restauration. Les menus hebdomadaire sont consultable sur <https://legymnase.eu/restauration-lucie-berger/>

En cas d'allergie nécessitant un repas spécifique, merci de contacter l'infirmière scolaire, Mme Sovann Laurence, ([laurence.sovann@legymnase.eu](mailto:laurence.sovann@legymnase.eu)) pour la mise en place d'un protocole adapté.

Le passage des enfants inscrits au restaurant scolaire est contrôlé par un adulte.

Toute absence à un repas devra obligatoirement être signalée par téléphone avant 9h, à l'accueil. Pour éviter les attentes longues au niveau du passage au self-service, un ordre de passage est établi et affiché. Chaque classe bénéficie d'un créneau horaire bien spécifique.

## Le choix, les conditions et le paiement des forfaits

### Inscription et choix :

L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire tant pour la cantine, que la lunch-box et que la garderie.

La campagne d'inscription nominative sera envoyée aux famille par mail fin aout 2024. Il est impératif d'y répondre dans les délais demandés en choisissant les formules correspondantes.

Les forfait sont de tacites reconductions d'un trimestre à l'autre. Toute modification de formules pour le trimestre suivant doit se faire avant le 15 décembre 2024 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et avant le 15 mars 2025 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre à [webmaster@legymnase.eu](mailto:webmaster@legymnase.eu).

Les trimestres pris en compte sont :

- 1er trimestre = de septembre au 31 décembre
- 2<sup>e</sup> trimestre = de janvier au 31 mars
- 3<sup>e</sup> trimestre = d'avril à la fin de l'année scolaire

Les inscriptions exceptionnelles à la journée hors forfait (cantine, lunchbox, garderie) doivent se faire avant 9h le jour même à l'accueil de Lucie Berger auprès de Sabine Gaucher, [sabine.gaucher@legymnase.eu](mailto:sabine.gaucher@legymnase.eu), sans dépasser 1 ou 2 unités par mois.

### Paiement et conditions :

Chaque forfait choisi sera reporté sur la facture trimestrielle et disponible sur votre espace parent payeur sur EcoleDirecte, qui devra être payée selon les modalités précisées sur l'engagement financier.

Les Forfaits trimestriels d'accès au restaurant scolaire restent, par définition, forfaitaires. Toutes les absences, justifiées ou non, émanant de la famille ou de l'établissement, n'impacteront pas la facturation. Celle-ci reste due pour l'ensemble de la période concernée. En tant que responsable payeur, je m'engage à respecter ces conditions. En conséquence, aucun repas ne pourra être ni remboursé ni échangé. Dans le cas d'une non fréquentation scolaire liée à l'absence d'un professeur, le repas non pris ne pourra être remboursé aux familles.

Pour les absences dues à une maladie (sur justificatif médical uniquement) de l'élève d'une durée supérieure à cinq jours consécutifs (soit une semaine scolaire), un avoir de 4 € par repas sera déduit sur la facture trimestrielle de l'élève après demande de la famille.

Les voyages scolaires organisés par l'établissement, dont la durée est supérieure à cinq jours scolaires consécutifs (soit une semaine scolaire), font l'objet d'un traitement particulier : la non prise des repas prévue au forfait fera l'objet d'une déduction de 4 € par repas, sur le prix individuel du voyage.

Pour les questions relatives à la facturation, veuillez contacter le service comptable à [comptabilite@legymnase.eu](mailto:comptabilite@legymnase.eu).